

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

Les présentes conditions générales régissent les ventes de frais d'inscription sur la page internet <https://www.lesassisesnationalesdelasobrietefonciere.fr/> pour la participation aux Assises Nationales de la Sobriété Foncière du 3 au 4 juillet 2024. L'achat des frais d'inscription implique l'adhésion du participant aux présentes conditions générales de vente.

## Article 1 : Tarifs 1.1

Différents types de tarifs sont proposés selon les offres et leur contenu.

Les prix des frais d'inscription sont indiqués en euros au tarif en vigueur au moment de la vente, toutes taxes comprises. Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au moment de la vente.

## Article 2 : Disponibilités

L'organisateur définit les dates et heures d'ouverture de la vente en ligne des frais d'inscription. Les réservations s'effectuent en temps réel, dans la limite des places disponibles.

L'organisateur définit le nombre de places proposées à la vente. Le choix des offres est modifiable par le participant tant que le paiement n'est pas intervenu. OPA EVENTS ne peut être tenu responsable des erreurs commises par le participant lors de son achat en ligne.

## Article 3 : Paiement

### 3.1 Modes de paiement

Les paiements en ligne s'effectuent par carte bancaire. Le montant de l'achat est débité au moment de la vente, que la confirmation d'inscription soit imprimée ou non.

### 3.2 Sécurisation des paiements

Les paiements sont sécurisés. Le numéro de la carte bancaire saisi au moment du règlement de la réservation ne circule pas en clair sur le réseau internet et n'est pas communiqué au Trésor Public, mais uniquement au site de télépaiement qui assure la transaction.

3.3 Une fois le règlement effectué, le participant reçoit une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture.

### 3.4 : Données personnelles

Les données personnelles communiquées lors de la transaction sont conservées par OPA EVENTS, dans la seule finalité de pouvoir contacter le Participant pour lui communiquer toutes les informations pratiques durant l'événement et, en post événement, procéder à une enquête de satisfaction et transmettre les livrables des ANSF. . Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces données. Ces données seront détruites à l'issue de l'évènement sauf pour le questionnaire de satisfaction

## Article 4 : Annulation et remboursement

### 4.1 Annulation du fait du participant :

- Remboursement au participant total jusqu'à fin mars 2024
- Remboursement au participant à hauteur 50% jusqu'au 31 mai 2024
- Aucun remboursement au participant à compter du 1er juin 2024

4.2 Annulation du fait de l'Ordre des géomètres-experts : les frais d'inscription seront intégralement remboursés au participant.

#### 4.3 Annulation du fait d'un cas de force majeure

Dans le cas d'une annulation totale des Assises Nationales de la Sobriété Foncière par l'Ordre des géomètres-experts pour cas de force majeure ou autre, les frais d'inscription seront intégralement remboursés au participant.

Dans le cas d'un report des Assises Nationales de la Sobriété Foncière, le participant conservera son inscription pour les nouvelles dates.

En cas d'annulation ou de report, quelle qu'en soit la cause, ni OPA EVENTS ni l'ordre des géomètres - experts ne sont responsables des frais annexes que le participant aurait pu engager pour participer aux Assises Nationales de la Sobriété Foncière (frais de transport, d'hébergement...). Le participant ne saurait en réclamer le remboursement et en fera son affaire personnelle.

Aucun remboursement ou dédommagement total ou partiel ne sera effectué en cas de non-participation ou de participation partielle.

#### **Article 5 : Délivrance de la confirmation d'inscription**

Une fois la transaction bancaire validée, le participant reçoit une confirmation de son achat par email ainsi qu'une facture par email à l'adresse avec laquelle il s'est inscrit. Dans un second temps, le participant reçoit par email la confirmation d'inscription qui peut être soit imprimée au format PDF avec une bonne qualité d'impression (e-billet), soit conservée dans un téléphone mobile (m-ticket). Chaque confirmation comporte un QR code unique permettant l'accès aux Assises Nationales de la Sobriété Foncière.

Chaque confirmation est unique et ne pourra être utilisée qu'une fois, après que le contrôle d'accès aura été effectué. A cet effet, la confirmation doit être lisible et le format du QR code à une taille qui permet le contrôle d'accès par scan.

#### **Article 6 : Conditions d'utilisation de l'inscription**

L'inscription vaut adhésion aux règlements intérieurs des lieux et de l'évènement les Assises Nationales de la Sobriété Foncière.

L'entrée et la présence sur les sites des Assises Nationales de la Sobriété Foncière pourront être soumises aux consignes contraignantes impératives en vigueur au moment de l'évènement, quelle que soit leur source (réglementaire, légale, préfectorale...). Tout participant qui ne respecterait pas ces consignes ou qui refuserait de s'y soumettre pourra se voir refuser l'accès aux Assises Nationales de la Sobriété Foncière, sans qu'il puisse disposer d'aucun recours contre OPA EVENTS ni l'Ordre des géomètres-experts. Ni OPA EVENTS, ni l'Ordre des géomètres-experts ne sauraient être déclarés responsable du refus du Client de se soumettre aux contraintes précitées.

#### **Article 7 : Droits applicables et litiges**

Les ventes de frais d'inscription visées aux présentes sont soumises à la loi française en vigueur. En cas de réclamation, une solution amiable sera recherchée avant tout recours devant le tribunal compétent.